

Révision du décret organique du Cemagref : les évènements se précipitent !

Un CTPC exceptionnel est convoqué le 17 juin matin pour se prononcer sur le projet de décret concocté en aparté par la DG et les tutelles Recherche et Agriculture

Après le coup du « toilettage », le DG tente le coup de force

Depuis le début, Roger Genet veut faire croire au personnel que la révision du décret organique¹ qu'il prépare avec les ministères de tutelle n'est qu'un simple « toilettage » du texte. Partant de là, pour lui, il n'y a donc pas matière à avoir un débat de fond, ni sur les changements qu'il veut introduire dans le décret, ni sur toute autre évolution qui apparaîtrait souhaitable. Les représentants du personnel eux considèrent que cette révision est bien plus qu'un toilettage (c'est un glissement vers un rôle d'agence de moyens, dans la droite ligne de la désintégration des EPST voulue par le MESR) et ils jugent que c'est le moment ou jamais de mettre sur la table un certain nombre de questions cruciales : les disparités de situations des personnels (entre titulaires et non-titulaires, entre titulaires Agriculture et titulaires Recherche), les missions de l'Etablissement et ses moyens, avec en particulier la question des tutelles ministérielles (quid de l'Environnement ?), l'évaluation, l'organisation scientifique...².

C'est ainsi que depuis des mois R. Genet refuse au personnel tout débat de fond sur ce dossier qui constitue pourtant un enjeu majeur pour l'avenir de l'Etablissement et de ses personnels. « **Circulez, y a rien à voir !** »

Et pendant que R. Genet redessinait en profondeur et en coulisses avec les tutelles Recherche et Agriculture le futur Etablissement, la « comm » amusait la galerie avec le choix du nom qu'on accrocherait sur la façade !

Plutôt satisfaits de ne pas voir le projet de décret au programme du CTPC prévu le 17 juin après-midi - ce qui laissait encore espérer l'obtention d'un « vrai » débat avec toutes les parties concernées - les représentants du personnel découvrent le 1^{er} juin qu'un CTPC exceptionnel est convoqué le 17 juin matin pour se prononcer sur un projet de décret tout ficelé ! C'est une consultation de pure forme, confirmant que le DG n'a rien à faire de la concertation : le but est de faire publier le décret le plus rapidement et le plus discrètement possible !

Le Ministère chargé de l'Environnement s'en mêle...

Le MEDDTL³, qui chapeaute la politique gouvernementale en matière d'Environnement, n'a pas l'air de considérer non plus que le projet de créer un « Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement » doive se traiter uniquement entre le DG du Cemagref et les ministères de la Recherche et de l'Agriculture... Il « mettra les pieds dans le plat » lors des réunions interministérielles à venir sur ce décret. C'est ce qui nous a été indiqué par le directeur-adjoint de cabinet de la ministre N. Kosciusko-Morizet (Pascal Berteaud) lors d'une réunion qui s'est tenue le 1^{er} juin après-midi au MEDDTL à la demande de l'intersyndicale du Cemagref (cf. courrier joint), en présence d'un représentant de la direction (P-Y Saint).

A moins que le DG du Cemagref ne traite avec autant de désinvolture le ministère en charge de l'Environnement que le personnel du Cemagref, le débat de fond sur l'avenir de l'Etablissement va enfin pouvoir commencer. Et les personnels feront en sorte d'y tenir toute leur place. Quant à la présentation du projet DG / Recherche / Agriculture devant le CTPC le 17 juin, elle est très prématurée et la sagesse commanderait de l'annuler...

L'histoire de l'Etablissement ne s'écrira pas sans ses personnels !

¹ Décret n° 85-1401 du 27 décembre 2005, fondement juridique de l'EPST Cemagref

² cf. échos du CTPC du 19 novembre 2010 et message d'alerte intersyndical du 14 décembre

³ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement